

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2022**

---oo00oo---

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un octobre à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 14 octobre 2022

**Nombre de Conseillers
Municipaux en exercice :**

27

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

26

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. BELLET, M. ASTIE, Mme CHACON, Mme RICO, Mme ALBAREDE, M. BLIN, Mme MARTELL, Mme RASTOLL, Mme RUIZ, M. FERNANDEZ, M. BLAY, Mme CRIADO, Mme ALABAU-DAIDER, Mme DESSEILLES

Procurations :

M. NETTI	à	M. MARTY
Mme VILVET	à	Mme RICO
Mme SERRE	à	M. ASTIE
Mme GUILLOUET-GELYS	à	M. BLIN
M. RASTOLL	à	Mme CHACON
M. MARIA	à	Mme ALBAREDE
M. CATALAN	à	Mme MARTELL
M. MUCCHIELLI	à	M. BELLET
Mme MARTOS-CARRERAS	à	Mme DAIDER
M. BELTRA	à	Mme HECQUET

Absent : M. LENFANT

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 22 juillet 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur BELLET est nommé Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 21 octobre 2022 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 3.2	DELIBERATION MUNICIPALE N° 47-2022
OBJET : CESSIION DE LA PARCELLE CADASTREE AS 797 (LOT A) A MONSIEUR HENRI ERRE		

Monsieur le Maire,

INFORME QUE Monsieur Henri ERRE a manifesté sa volonté de se porter acquéreur d'une bande de terre située entre sa parcelle cadastrée section AS n° 778 et la parcelle cadastrée section AS n° 779 d'une superficie de 62 m² appartenant anciennement au domaine public communal.

PRECISE QU' à ce titre, l'avis du Service France Domaine sur la valeur vénale de ces biens a été sollicité.

RAPPELLE QUE par délibération du 20 mai 2022 référencée DCM 28-2022, le Conseil Municipal a constaté la désaffectation du secteur identifié puis approuvé son déclassement du domaine public communal afin de permettre cette cession.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

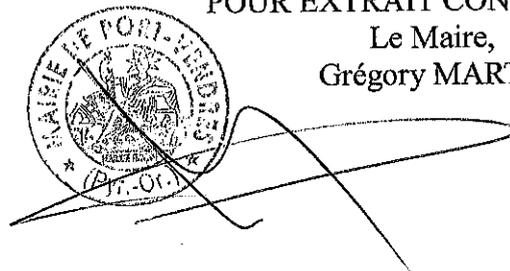
DECIDE DE CEDER à Monsieur Henri ERRE demeurant 12 rue des Grenaches à PORT-VENDRES, le lot A nouvellement cadastré section AS n° 797 d'une contenance de 62 m² au prix de 70 euros le m², soit pour un montant total de 4.340,00 euros, telle que matérialisée en jaune sur le plan annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette transaction et notamment l'acte authentique de vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY



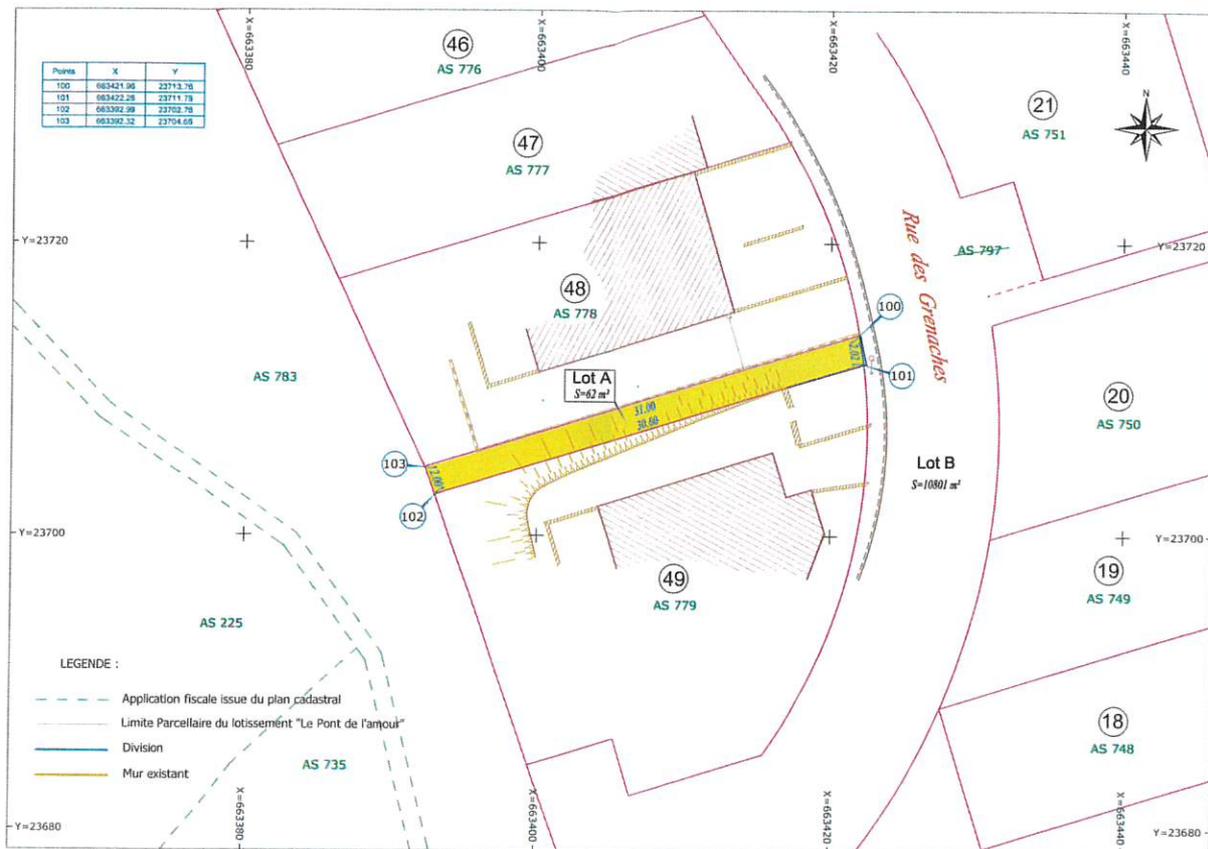
Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le :
et publication ou notification du :
Affichée du : au :
Publication sur le site internet de la ville le :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20221021-DCM47-2022-DE
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022

47/2022

**Plan pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal
n° 47-2022 du 21 octobre 2022**



Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20221021-DCM47-2022-DE
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022

47/2022

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20221021-DCM47-2022-DE
Date de télétransmission : 10/11/2022
Date de réception préfecture : 10/11/2022